



COORDINATION CDG OCCITANIE

AVIS D'OUVERTURE

EXAMEN PROFESSIONNEL

AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL

Pour 2019, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34), en partenariat avec les centres de gestion de la région Occitanie, organise l'examen professionnel d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne.

PÉRIODE D'INSCRIPTION OU DE RETRAIT DU DOSSIER :

du mardi 4 septembre au mercredi 10 octobre 2018 inclus

Les candidats doivent s'inscrire en priorité par voie électronique sur le site internet du CDG 34 www.cdg34.fr.
Ou, à défaut, auprès du service concours du CDG 34, soit durant les heures d'ouverture au public (borne internet en accès libre), soit par courrier en adressant une demande écrite à l'adresse suivante :

Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault
Parc d'Activités d'Alco
254 rue Michel Teule
34184 MONTPELLIER CEDEX 4
☎ : 04 67 04 38 81

DATE LIMITE DE DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats peuvent déposer les pièces constituant le dossier d'inscription **entre le 4 septembre et le 18 octobre 2018 inclus**, en priorité par voie électronique.

Ou, à défaut, auprès du service concours du CDG 34, soit durant les heures d'ouverture au public, soit par courrier à l'adresse mentionnée ci-dessus.

La candidature par voie électronique sera considérée comme valable, lorsque le candidat aura impérativement déposé les pièces justificatives demandées sur son espace candidat (ou à défaut par courrier)

au plus tard le 18 octobre 2018

ÉPREUVE ÉCRITE : LE 24 JANVIER 2019 À MONTPELLIER ET SES ENVIRONS

CONDITIONS D'ACCÈS

Ouvert aux adjoints techniques territoriaux ou aux adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement comptant au moins sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques ou aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comptant au moins sept ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois.